

Comité Départemental de la MAYENNE



Règles spécifiques Du championnat départemental “jeunes”

2022 / 2023

Adopté par le comité directeur 07/2022

Ces dispositions complètent le règlement sportif général du comité 53

CIRCULAIRE SPORTIVE

ORGANISATION SAISON

I. Généralités

Art.1 Catégories concernées : U18F, U17M, U15F, U15M, U13F, U13M. Les compétitions se dérouleront en deux phases.

Art.2 Dans toutes les catégories, suite à un courrier envoyé par le comité, les clubs ou groupements sportifs sont invités à engager leurs équipes :

- Soit au niveau « débutant »
- Soit au niveau « intermédiaire »
- Soit au niveau « compétition »

Art.2.1 Il sera possible pour un club d'inscrire plusieurs équipes de la même catégorie au même niveau sportif.

La commission sportive se réserve le droit de modifier certains engagements afin d'équilibrer, si nécessaire, le nombre d'équipes pour chaque niveau.

Art.3 - Dates limites pour jouer les rencontres.

Les rencontres devront être jouées au plus tard :

- le **11 décembre 2022** pour la 1ère phase
- le **15 mai 2023** pour la 2ème phase

Toutes rencontres non jouées à ces dates seront perdues par pénalité pour chacune des équipes concernées.

Art. 4 Listes de joueurs brulés

Un club ou un groupement sportif ayant engagé 2 équipes ou plus dans une même catégorie, doit fournir une liste de « joueurs-es brulés-es » pour toutes ses équipes sauf pour celle inscrite numériquement la plus haute. Le nombre de joueurs devant figuré sur la liste est de 5.

Cette liste devra être retournée au comité pour le 18 septembre 2022 au plus tard (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date).

Cette liste pourra être modifiée à l'issus de la 1e phase et ce avant le 2 janvier 2023.

Art. 5 (rappel)– Remise en jeu (catégories U11, U13, U15)
Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de changement.

II. Phase 1

a. Tournoi Qualificatif Régional (TQR)

Art. 6 Un TQR par catégorie sera organisé le samedi 3 Septembre 2022. Les invitations aux TQR seront envoyées aux équipes concernées début juillet. Ils se dérouleront sur des plateaux entre les équipes candidates à la montée sur un même lieu.

Ce lieu sera défini par la commission technique et la commission des compétitions.

L'équipe vainqueur de ce TQR dans chaque catégorie accédera au championnat régional qui débute le 17 septembre 2022.

Pour les équipes participantes au TQR qui ne sont pas des équipes 1, une liste de brulée de 5 joueurs correspondant à la liste du championnat régional est demandée et à renvoyer pour le 29 Aout au plus tard (se référer à l'article 2 des pénalités financières pour les retours après cette date).

b. D1

Art. 7 Elle débutera par 2 journées de plateaux entre les équipes inscrites le 24 septembre et le 1^e Octobre. Ces plateaux serviront à qualifier les 4 équipes qui constitueront la poule D1.

Le championnat D1 se jouera du 8 octobre au 3 et 4 décembre.

A l'issue de la 1^{ère} phase, l'équipe classée 1^e accèdera à la région sur la 2^e phase.

Art. 8 Refus d'accession en région

Nous vous rappelons que pour les toutes les D1, l'équipe classée première à l'issue de cette **1^{ère} phase sera invitée à rejoindre le championnat régional** de sa catégorie pour la seconde phase. En cas de refus de cette dernière, cette place sera proposée à l'équipe ayant terminée 2^{ème} de la poule. **Une équipe qui acceptera cette accession ne pourra participer à la compétition du CHALLENGE JEUNE.**

Par ailleurs, les diplômes d'entraîneurs requis pour encadrer ces équipes sont obligatoires pour l'accession en région 2^{ème} phase.

c. D2 D3

Art.9 Elle débutera par 1 journée de plateaux le 24 septembre. Ce plateau servira à constituer les poules de 1^e phase.

Le championnat D2 D3 se jouera du 8 octobre au 3 et 4 décembre.

A l'issue de la 1^{ère} phase, des accession et rétrogradation de niveau seront effectués afin d'homogénéiser le niveau des équipes sur la 2^e phase.

III. Phase 2

Art.10 Pour cette 2^{ème} partie de saison, le classement de la 1^{ère} phase sera pris en compte pour établir les compositions des poules. Des montées dans la division supérieure pourront être attribuées aux équipes du haut de classement et des descentes dans la division inférieure pourront être attribuées aux équipes de bas de classement.

A l'issue de cette 2^{ème} phase, les équipes classées première des Division 1 seront déclarées championnes départementales de leur catégorie et à ce titre recevront un kakemono.

Art.11 Les clubs ou groupements sportifs auront la possibilité d'inscrire de nouvelles équipes pour cette 2^{ème} phase.

Art.12 A l'issue de cette 2^{ème} phase, l'équipe classée première de Division 1 sera déclarée championne départementale de leur catégorie et à ce titre recevra un kakemono.

PÉNALITÉS FINANCIÈRES (Hors Mini Basket)

I. Administratives (précisions aux dispositions financières)

1° Horaires non fournis

Avant chaque phase de compétition, les clubs doivent valider les dates et horaires pour chacune de leur équipe avant la date de la 2^e journée de championnat. Soit :

- Pour la phase 1 : avant le samedi 15 Octobre 2022
- Pour la phase 2 : avant le samedi 14 janvier 2023

Toute modification d'horaire ou de date devra passer par une demande de dérogation sur FBI et être validée par le Comité Départemental.

2° Listes des joueurs brûlés

Nous vous rappelons qu'avant chaque phase de compétition, les clubs doivent nous communiquer leur liste de brûlés pour leur(s) équipe(s) concerné(e)s.

3° Dérogation et dérogations tardives

Une demande de dérogation sera possible jusqu'au lundi 23h59 à (J-7) par le club demandeur. Le club adverse aura jusqu'au jeudi 23h59 pour accepter celle-ci. Toute dérogation hors délai sera facturée.

En cas de match non joué après une ou plusieurs dérogations sans résultat, la commission des compétitions statuera.

II. Sportives (précisions aux dispositions financières)

1° Faire jouer un.e joueur.euse brûlé.e,

Match perdu par pénalité

2° Dépasser le nombre de joueurs.euses mutés.es

Match perdu par pénalité

3° Licence manquante

Match perdu par pénalité

**BONNE SAISON
SPORTIVE Á TOUS**

